



DÉPARTEMENT DE L'OISE
Arrondissement de Compiègne
Canton de Compiègne-2

Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le 09/02/2026

ID : 060-216006569-20260209-2026_VENTEKANGO-AI

S²LOW

MAIRIE de VENETTE

DECISION DU MAIRE

**Prise en application des articles L.2122-22 et L.2122-23
du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Décision n°05-2026.

Objet : Décision de vendre à M. Jofrey COURBET, le véhicule immatriculé 483 BDG 60, de marque RENAULT, type KANGOO.

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du 23 mai 2020 portant délégations du conseil municipal au maire de Venette pour la durée de son mandat,

Considérant que le véhicule immatriculé 483 BDG 60, de marque RENAULT, type KANGOO n'est plus utilisé par les services techniques,

- **Décide** de vendre le véhicule immatriculé 483 BDG 60, à M. Jofrey COURBET [REDACTED]

[REDACTED] Le prix de vente est fixé à **300,00 € (trois cent euros) TTC.**

- La Directrice Générale des Services et le Trésorier Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

- La présente décision sera transmise à Préfecture de Beauvais au titre du contrôle de légalité.

- La présente décision peut être contestée devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

- Le tribunal peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

Fait à Venette, le 9 février 2026

Le Maire,
Romuald SEELS

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le 09/02/2026



ID : 060-216006569-20260209-2026_VENTEKANGO-AI